

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2364

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2005 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2005 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 183 162 272 M€. Il est rappelé que l'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et leur traitement pour des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Ce service de l'assainissement est assuré en régie directe par la Communauté urbaine. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA dont la gestion s'effectue hors budget par monsieur le trésorier principal, c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le tableau n° 1 ci-dessous présente la synthèse de ce budget pour 2005.

Budget primitif 2005 - budget annexe de l'assainissement - équilibre général (en €) - tableau n° 1

Libellé	Charges	Produits
Exploitation :		
mouvements réels	55 478 896	87 069 500
dont masse salariale	24 623 764	
dont redevance d'assainissement		54 500 000
dont contribution du budget principal		14 900 000
mouvements d'ordre	35 128 938	3 538 334
intérêts courus non échus	1 095 541	1 214 734
dotation aux amortissements	15 633 397	2 323 600
virement à la section d'investissement	18 400 000	
sous-total de l'exploitation	90 607 834	90 607 834

Investissement :		
mouvements réels		
investissement opérationnel	88 916 104 75 025 500	57 325 500 13 025 500
mouvements financiers		
programme d'emprunt	13 890 604	44 300 000
remboursement du capital		44 300 000
mouvements d'ordre	13 765 039	
intérêts courus non échus	3 638 334	35 228 938
dotation aux amortissements	1 214 734	1 095 541
virement de la section de fonctionnement	2 323 600	15 633 397 18 400 000
sous-total de l'investissement	92 554 438	92 554 438
total général du budget	183 162 272	183 162 272

I - SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation s'élève à 90,608 M€ progressant de près de 5 % par rapport à 2004. Les dépenses réelles sont estimées à 55,479 M€, les recettes réelles à 87,069 M€.

Les charges réelles d'exploitation sont en forte hausse + 5,117 M€, en raison notamment de l'augmentation de la charge des intérêts de la dette (+ 2,839 M€) et des coûts de fonctionnement entraînés par la mise en route de la station d'épuration à Pierre Bénite (+ 1,765 M€).

La progression attendue de 5 % du produit des recettes d'exploitation, avec notamment +3,670 M€ pour la redevance d'assainissement, permet d'équilibrer le budget.

Cependant, l'autofinancement brut correspondant au solde des mouvements réels s'en trouve néanmoins affecté. Il atteindrait 31,591 M€ en 2005, à comparer à 32,468 M€ en 2004.

La progression exceptionnelle de 19 % du virement à la section d'investissement est induite par un fléchissement de 20 % du montant de la dotation des amortissements des immobilisations, qui ne reflète pas une tendance à long terme.

1° - Les produits d'exploitation

En mouvements réels, les produits sont estimés à 87,070 M€ pour 2005, au lieu de 82,831 M€ en 2004.

La redevance d'assainissement est estimée à hauteur de 54,500 M€ (+ 7,22 %) pour tenir compte de l'augmentation du tarif de base de 1,5 % soit du niveau de l'inflation, et des encaissements effectués en 2004, au-dessus de la prévision initiale du budget primitif, au regard des volumes d'eau rejetés plus importants.

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales est calculée à 14,900 M€ hors taxes, soit 15,719 M€ TTC en dépenses du budget principal, par application des taux de 23 % sur la charge nette d'exploitation et de 34 % sur les charges de la dette et des amortissements.

Les subventions versées par l'Agence de l'eau sont en nette diminution (- 15,49 %) avec un montant estimé pour 2005 à 6 M€. La mise en service de la station d'épuration à Pierre Bénite permettra progressivement d'améliorer la qualité des rejets qui permettront d'obtenir dès l'année suivante des montants de subvention plus importants.

La révision du règlement du service public de l'assainissement permet de conforter la recette de la redevance de raccordement à l'égout (RRE) de 9,17 % par rapport à 2004, soit un produit attendu de 3,275 M€.

Le tableau n° 2 ci-joint permet de comparer les montants de recettes attendues en 2005 à ceux prévus initialement au budget 2004.

Budget primitif 2005 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation (en €) - tableau n° 2

Nature	Budget primitif 2004	Budget primitif 2005	Evolution en %
atténuation de charges	1 722 500	1 757 500	2,03
remboursements sur rémunération du personnel	1 722 500	1 757 500	2,03
ventes de produits	72 931 000	78 035 000	7,00
redevance d'assainissement	50 830 000	54 500 000	7,22
redevance raccordement à l'égout	3 000 000	3 275 000	9,17
contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	14 500 000	14 900 000	2,76
produits des activités annexes	2 620 000	3 225 000	23,09
branchements	1 635 000	2 085 000	27,52
facturations de services	346 000	50 000	- 85,55
subventions d'exploitation (Agence de l'eau)	7 100 000	6 000 000	- 15,49
produits divers (redevance Voies navigables de France)	950 000	1 150 000	21,05
produits exceptionnels	127 000	127 000	0,00
sous-total des mouvements réels	82 830 500	87 069 500	5,12
ICNE - procédure de contre-passation	1 181 922	1 214 734	2,78
amortissement des subventions d'investissement	2 305 715	2 323 600	0,78
sous-total des mouvements d'ordre	3 487 637	3 538 334	1,45
total général des produits d'exploitation	86 318 137	90 607 834	4,97

2° - Les charges d'exploitation

Le volume important des intérêts de la dette estimé à 4,912 M€ est lié aux emprunts qu'il a fallu contracter pour la construction de la station d'épuration à Pierre Bénite. Une provision de 0,320 M€ est également inscrite pour les intérêts relatifs à la ligne de trésorerie.

Les dépenses d'entretien des stations et des réseaux représentent près de 66 % des charges à caractère général qui devraient atteindre 24,238 M€ en 2005.

Les postes en forte augmentation comme les dépenses d'électricité (+ 66 %) sont directement liés au fonctionnement de la nouvelle station d'épuration à Pierre Bénite. En effet les nouvelles installations comprennent 1 100 équipements électromécaniques et 700 capteurs, soit trois à quatre fois plus que l'ancienne station. L'entretien des bâtiments, représentant une superficie de 17 000 mètres carrés au lieu de 5 000 précédemment est lui aussi fortement impacté.

Hors l'effet de la mise en route de cette station d'épuration, les charges de fonctionnement courant représentent 22,473 M€ et ne progressent donc que de 1,28 % par rapport à l'exercice précédent, témoignant ainsi d'une grande rigueur dans la gestion des équipements.

Les charges de personnel (24,223 M€) évoluent de 1,10 %, soit 0,259 M€ de plus qu'en prévision 2004, alors même que les seules charges patronales accusent une hausse de 0,237 M€. Elles permettront de rémunérer les 620 agents de la direction de l'eau. Une partie de ces dépenses est remboursée par le budget annexe des eaux.

Le montant des charges de structure reversé au budget principal a été maintenu au même niveau qu'en 2004 : 1,200 M€. Le calcul exact se fera, comme chaque année au moment du compte administratif au vu des résultats effectifs de l'année.

Avec 15,632 M€, la prévision de la dotation aux amortissements connaît une baisse en 2005, mais l'inscription de crédits supplémentaires pourrait être nécessaire en cours d'exercice pour régulariser l'intégration des réseaux achevés.

Le tableau n° 3 détaille les dépenses d'exploitation de ce budget pour 2005.

Budget primitif 2005 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation (en €) - tableau n° 3

Nature	Budget primitif 2004	Budget primitif 2005	Evolution en %
charges à caractère général	22 190 401	24 237 750	9,23
achats et fournitures	3 052 650	4 435 500	45,30
services extérieurs	16 846 657	17 226 775	2,26
autres services extérieurs	1 332 540	1 622 915	21,79
autres impôts et taxes assimilées	49 554	43 060	- 13,10
autres impôts dont Voies navigables de France	909 000	909 500	0,06
charges de personnel et frais assimilés	23 948 937	24 223 254	1,15
versement de transport	201 621	217 029	7,64
cotisations versées au FNAL	80	100	25,00
effort de construction	305	300	- 1,64
cotisations aux centres de gestion et au CNFPT	122 897	122 879	- 0,01
charges de personnel	23 624 034	23 882 946	1,10
autres charges de gestion courante	1 360 000	1 360 000	0,00
charges financières	2 393 167	5 232 285	118,63
charges exceptionnelles	378 629	375 636	- 0,79
dépenses imprévues	90 655	49 971	- 44,88
sous-total des mouvements réels	50 361 789	55 478 896	10,16

ICNE - procédure de contre-passation	1 186 284	1 095 541	- 7,65
dotations aux amortissements	19 270 064	15 633 397	- 18,87
autofinancement prévisionnel	15 500 000	18 400 000	18,71
sous-total des mouvements d'ordre	35 956 348	35 128 938	- 2,30
total général des charges d'exploitation	86 318 137	90 607 834	4,97

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à 92,55 M€. Les mouvements réels s'établiraient à 88,92 M€ en dépenses et à 57,33 M€ en recettes.

Les écritures pour ordre de 3,54 M€ de dépenses et 35,13 M€ de recettes dégagent un autofinancement brut de 31,59 M€. Pour assurer le paiement complet des dépenses opérationnelles, issues de la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 (PPI), les nouveaux emprunts pourraient atteindre 44,3 M€ à la fin de l'exercice (34 M€ au budget primitif 2004).

La liste des opérations de la PPI a été révisée le 12 juillet dernier. La capacité d'investissement, fixée pour le budget de l'assainissement à 185 M€ charge nette, est consommée à hauteur de 100,62 M€, dont 164,03 M€ en dépenses, à la date du 14 octobre 2004.

Le crédit de paiement 2005 est de 62 M€ charge nette. Ce cadrage est respecté avec l'inscription de recettes portée à 13,13 M€ et une dépense opérationnelle proposée à 75,13 M€.

1° - Les inscriptions opérationnelles

Pour 1,906 M€ des études pourront être lancées dans les domaines de l'épuration, la métrologie, le relèvement ainsi que pour l'extension et l'exploitation du réseau.

Les travaux neufs et les agencements sur les bâtiments constituent une ligne importante du budget opérationnelle avec 33,72 M€ de crédits prévus (27,99 M€ en 2004). Les paiements pour la station d'épuration de Pierre Bénite seraient encore très significatifs en 2005 avec une estimation de 24 M€. Ce poste concernera également les stations de Jonage, Neuville sur Saône, la Feyssine à Villeurbanne et les travaux du collecteur nord à Vaulx en Velin qui pourraient représenter 3,4 M€.

A partir de cette enveloppe, la rénovation du siphon à La Mulatière, l'amélioration des équipements de relèvement sur les réseaux, la mise en œuvre des aménagements dans les subdivisions territoriales et dans les sites d'exploitation seront également assurées (3,010 M€).

La construction de réseaux et les travaux de raccordements à l'égout pourraient être engagés sur la base d'une enveloppe de 31,89 M€.

L'achat de matériels industriels nécessaire à ces opérations, la constitution d'un stock de pièces induit par la mise en service de la station de Pierre Bénite porte à 6 M€ le besoin 2005 sur ce poste.

L'inscription relative aux versements de subventions à des tiers, pour le raccordement des voies privées au réseau public, est reconduite pour un montant identique à celui de 2004, soit 0,30 M€. Parallèlement, l'intégration des ouvrages réalisés, dans le patrimoine de la Communauté, est envisagée sur la base d'une valeur totale de 0,10 M€. Cette écriture d'ordre fait l'objet en recette, d'une prévision pour le même montant.

Budget primitif 2005 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - inscriptions opérationnelles - dépenses (en €) - tableau n° 4

Libellé	Dépenses
périmètre PPI - dépenses - total	75 125 500,00
mouvements réels	75 025 500,00
chapitre 20 : prestations intellectuelles, études	1 906 000,00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	7 326 000,00
dont matériels industriels pour la construction de réseaux et des stations d'épuration	6 005 000,00
dont acquisition de véhicules lourds	860 000,00
dont matériels informatiques et de bureau	431 000,00
dont acquisition de bâtiments	30 000,00
chapitre 23 : immobilisation en cours	65 763 500,00
dont travaux neufs et aménagements sur bâtiments	33 720 000,00
dont construction de réseaux et raccords	31 893 500,00
dont avances sur marchés	150 000,00
chapitre 27 : créances liées à la réalisation de raccords des voies privées sur le réseau communautaire	30 000,00
mouvements pour ordre	100 000,00
chapitre 21 : intégration des réseaux d'assainissement construits sous les voies privées	100 000,00

Les recettes opérationnelles sont proposées pour un montant de 13,13 M€. Elles financeraient 17,5 % des dépenses de la PPI.

Il convient de signaler en particulier, les concours attendus de l'Agence de l'eau au titre du contrat de plan, soit en subventions d'équipement (7,13 M€), soit au titre d'avances remboursables (3,445 M€).

Des inscriptions pour ordre d'intégration enregistreront, pour une valeur estimée à 0,10 M€, les canalisations d'eaux usées, construites sous les voies privées, et raccordées au réseau public.

Budget primitif 2005 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - inscriptions opérationnelles - recettes (en €) - tableau n° 5

Libellé	Recettes
périmètre PPI - recettes - total	13 125 500,00
mouvements réels	13 025 500,00
chapitre 13 : subvention d'investissement	9 430 500,00
dont subvention de l'Agence de l'eau	7 130 500,00
dont autres subventions d'équipement	2 300 000,00
chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées - avances de l'Agence de l'eau	3 445 000,00
chapitre 23 : régularisation avances sur marchés	150 000,00
mouvements pour ordre	100 000,00
chapitre 10 : dotation de base - intégration réseaux voies privées	70 000,00
chapitre 27 : créances - intégration réseaux voies privées	30 000,00

2° - Les mouvements financiers

- Les mouvements réels

Pour assurer le paiement de l'ensemble des prestations 2005, l'emprunt maximum susceptible d'être contracté au titre de l'exercice s'élèverait à 44,3 M€.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette est calculé à la somme de 9,56 M€. L'encours de la dette s'élève actuellement à 135,88 M€ et pourrait représenter 154,128 M€ au 1er janvier 2005, en fonction du montant définitif de l'emprunt de clôture de l'exercice 2004 actuellement estimé à 18,25 M€.

L'annuité de remboursement des prêts accordés par l'Agence de l'eau mobiliserait 4,2 M€. Une ligne pour dépenses imprévues pourrait être ouverte pour un montant de 0,16 M€.

- Les mouvements pour ordre

L'autofinancement brut de l'exercice atteint 31,59 M€. Le virement dégagé de la section d'exploitation assure une ressource pour la section d'investissement de 18,4 M€. La part de l'annuité relative à l'amortissement des biens passe à 15,04 M€ (18,92 M€ en 2004).

L'étalement des indemnités capitalisées génère une inscription de 0,59 M€. Cette dernière augmente sensiblement par rapport à 2004 (0,35 M€ au budget primitif précédent). En effet, dans le cadre d'une gestion active de la dette, de nouvelles opérations de renégociations des emprunts ont été décidées en 2004 et certaines d'entre elles génèrent des amortissements supplémentaires.

Les 1,10 M€ constituent la provision 2004-2005 des intérêts courus non échus et pour les 1,21 M€ la contre-passation au titre des écritures 2005.

Les 2,32 M€ sont nécessaires pour constater l'annuité relative à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Budget primitif 2005 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - mouvements financiers - dépenses et recettes en € - tableau n° 6

Mouvements financiers	Dépenses	Recettes	Charge nette
total	17 428 938,00	79 428 938,00	- 62 000 000,00
mouvements réels	13 890 604,00	44 300 000,00	- 30 409 396,00
programme emprunt à long terme	9 562 516,00	44 300 000,00	- 34 737 484,00
prêts remboursables Agence de l'eau	4 202 523,00		4 202 523,00
dépenses imprévues	125 565,00		125 565,00
mouvements d'ordre	3 538 334,00	35 128 938,00	- 31 590 604,00
dotations aux amortissements des biens		15 041 097,00	- 15 041 097,00
dotations aux amortissements des subventions	2 323 600,00		2 323 600,00
dotations aux amortissements des indemnités capitalisées		592 300,00	- 592 300,00
intérêts courus non échus	1 214 734,00	1 095 541,00	119 193,00
virement de la section de fonctionnement		18 400 000,00	- 18 400 000,00

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2005 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 183 162 272 €.

2° Fixe :

a) - à 14 900 000 € HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 23 % de la charge nette d'exploitation,

- 34 % de la charge nette financière,

- 34 % de la charge nette des amortissements,

b) - le montant de la contre-valeur de la redevance Voies navigables de France à 0,0120 € HT par mètre cube au titre de la part assainissement,

c) - le taux de base de la redevance d'assainissement à 0,6902 € HT par mètre cube d'eau potable facturé à compter du 1er janvier 2005.

3° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget.

4° - Confirme que, pendant l'année 2005, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étend immédiatement aux agents communautaires.

5 - Porte le taux de base de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 2004-2219 du 18 octobre 2004 relative à la révision du règlement du service public de l'assainissement, à 998 € à compter du 1er janvier 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,